

Bordeaux, le 25 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de baignade étendue à 7 plages : Lisle, Tocane Saint Apre, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Port Sainte Foy et Ponchapt, Saint Julien de Lampon, Saint Aulaye-Puymangou et la plage du village de Beauclair (Douchapt)

Suite aux résultats des dernières analyses confirmant la présence de toxines, sept plages sont fermées à la baignade (niveau 2 – Drapeau rouge) : Lisle, Tocane Saint Apre, Coux et Bigaroque, Port sainte Foy, Saint Julien de Lampon, Saint Aulaye ainsi que la plage du village de Beauclair (Douchapt).

De plus, pour les baignades de Domme-Pont de Cénac et Bac de Sors à Alles sur Dordogne actuellement fermées, elles ont fait l'objet d'un nouveau contrôle et les résultats ne sont pas encore connus.

Les plages de Limeuil, Caudon à Vitrac, Castelnaud la Chapelle, du camping de Cazoules, du Pont de Vitrac à Domme, du Buisson de Cadouin ainsi que du Rocher de la Cave à Carsac font l'objet d'une surveillance renforcée (niveau 1 – Drapeau orange).

Cependant, l'ensemble des plans d'eau qui sont contrôlés en Dordogne sont eux conformes (suivi bactériologique et suivi cyanobactéries) et la baignade y est autorisée.

I Pourquoi ces interdictions ?

Afin de protéger la santé des baigneurs, l'ARS Nouvelle Aquitaine, via ses délégations départementales, est en charge du **contrôle de la qualité des eaux de loisirs** (eau du littoral, baignade en eau douce, piscines), **en complément de l'auto-surveillance qui doit être effectuée par les personnes responsables des eaux de baignade (PREB)** : collectivités locales, gestionnaires de camping, ...

L'ARS contrôle uniquement les eaux des sites de baignades qui sont recensés par les collectivités (mairie, département, communautés d'agglomération, ...) **et déclarés par ces dernières. Elle n'effectue pas de contrôles sur l'ensemble des cours d'eau.**

Les contrôles des eaux douces repose sur :

- Des analyses microbiologiques (E. Coli, Entérocoques)
- La surveillance de la prolifération des cyanobactéries

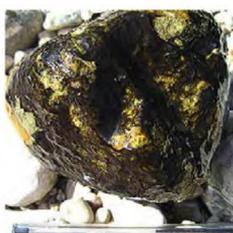
En cas de mauvais résultats, **l'ARS recommande la fermeture temporaire de la baignade aux personnes responsables des eaux de baignade (maires ou aux gestionnaires du site)**. Un nouveau contrôle est alors programmé pour permettre une éventuelle levée d'interdiction.

Lorsque la qualité des eaux de baignade ne répond pas aux normes, le Maire doit interdire la baignade et en informer le public. C'est le cas pour les sites interdits à la baignade sur la Dordogne (affichage).

Les activités nautiques comme le canoë ou le kayak restent possibles (en dehors des zones de baignade fermées), mais il est important de respecter quelques précautions :

- Ne pas se baigner
- Éviter tout contact avec les amas d'algues

I Cyanobactéries, E-Coli : quels risques pour la santé ?



Biofilm à cyanobactéries
Le biofilm est la pellicule glissante qui se développe au fond des rivières.



Floc
Les flocs sont des biofilms détachés qui flottent en surface de l'eau.

Les **cyanobactéries** sont des micro-organismes qui peuvent être présents dans les eaux des rivières ou des étangs. En se multipliant de façon anormale, elles peuvent produire de grandes quantités de toxines qui provoquent des troubles pour la santé, chez l'homme mais aussi chez l'animal (irritations de la peau, des yeux, de la gorge, boutons, maux de ventre, nausées, vomissements, maux de têtes, douleurs abdominales, douleurs articulaires, tremblements, voire atteinte sévère neurologique ou du foie).

Conformément à la réglementation*, les **cyanobactéries planctoniques** (en suspension dans la colonne d'eau) **mais aussi les cyanobactéries benthiques** (dépôts, sur des substrats minéraux notamment) sont analysées.

Concernant les germes pathogènes recherchés (E. coli et entérocoques), ils peuvent entraîner les symptômes suivants : affections des voies respiratoires supérieures ; troubles gastro-intestinaux ; infections des oreilles et des yeux, dermatoses.

I Les bons réflexes à adopter pour éviter les risques liés aux cyanobactéries en rivière

Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries ?

Attention aux enfants !

- Ne pas ingérer d'eau, de biofilm ou de floc
- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés
- Ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues
- Ne pas les porter à la bouche
- Prendre une douche après la baignade

En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin.

Pour rappel, la baignade des animaux domestiques est strictement interdite dans les sites de baignades contrôlés.



Attention aux animaux domestiques ! Risque de mortalité canine

- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière.

→ Si un chien présente les symptômes suivants après avoir accédé à la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets : tremblements, perte d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

Les animaux sont aussi vulnérables à ces toxines qui peuvent s'avérer mortelles (petits organismes et ingestion de grande quantité d'eau).

Pour plus d'informations, concernant les risques pour les animaux, consultez la DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations - ddetspp@dordogne.gouv.fr) ou l'Office français de la biodiversité.

I Quelques conseils pour passer de bonnes vacances

- 1- Se baigner dans des zones contrôlées ;
- 2- S'informer auprès des autorités locales sur la qualité de l'eau (les analyses doivent être affichées à l'entrée du site)
- 3- Respecter les interdictions de baignades ;
- 4- Eviter de se baigner après des orages violents qui peuvent altérer la qualité de l'eau

Pour plus d'informations

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-0>

**Instruction [DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021](#) relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative*

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr